

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **85440052.0**

51 Int. Cl. 4: **A43B 5/00**, **A43C 11/20**

22 Date de dépôt: **20.08.85**

43 Date de publication de la demande:
04.03.87 Bulletin 87/10

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **HECKEL, S.A.**
46, rue d'Engwiller
67350 LA WALCK(FR)

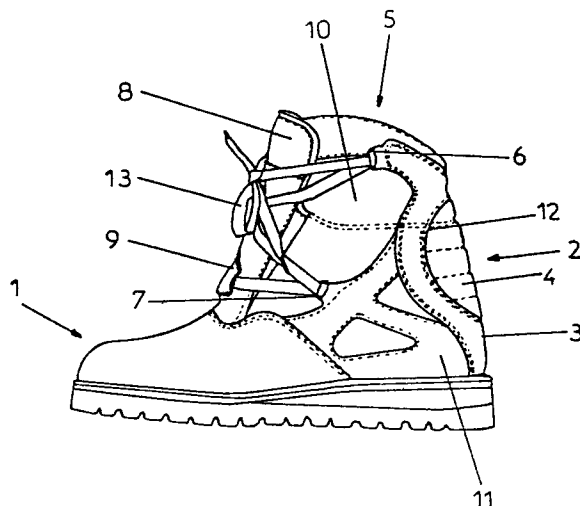
72 Inventeur: **Heckel, Martin**
5, rue de Soultz
F-67100 Strasbourg(FR)

74 Mandataire: **Nuss, Pierre**
10, rue Jacques Kablé
F-67000 Strasbourg(FR)

54 **Chaussure, en particulier pour la randonnée.**

57 Chaussure, en particulier pour la randonnée, permettant un maintien généralisé et uniforme du pied, tout en lui conférant la liberté de mouvement nécessaire.

Chaussure, caractérisée en ce que la partie avant (1) de l'empègne, présente la forme générale d'un sabot et la partie arrière (2) de la chaussure présente, dans sa partie inférieure, un butoir (3) correspondant à la partie en contact avec le bas du talon du pied, ce butoir (3) étant surmonté par un soufflet (4) s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité supérieure de la chaussure et correspondant à la partie en contact avec le talon d'achille de la cheville, et en ce qu'elle est équipée d'éléments de laçage formés par un passant (9) et des anneaux (6, 7).



EP 0 212 032 A1

Chaussure, en particulier pour la randonnée

La présente invention a pour objet une chaussure, et concerne plus particulièrement une structure de chaussure de randonnée permettant un maintien généralisé et uniforme du pied, tout en lui conférant la liberté de mouvement nécessaire.

Actuellement, les chaussures de randonnée existantes ne permettent pas d'offrir à l'utilisateur, à la fois un confort optimal et une liberté de mouvement suffisante du pied, ainsi qu'un maintien généralisé et uniforme du pied et de la cheville.

Les problèmes de confort sont presque toujours résolus au détriment du maintien du pied. De plus, dans les chaussures connues, le laçage est souvent long et fastidieux du fait des nombreux crochets dans lesquels le lacet doit être introduit.

Le but de l'invention est donc d'obtenir un maintien uniforme du pied sans points fixes de frottement et de serrage, sans ou avec un très faible contact entre la chaussure et le tendon d'achille, permettant ainsi une très bonne circulation du sang, une grande souplesse et une grande rapidité lors des mouvements, ainsi qu'un laçage aisé et rapide.

A cet effet, l'invention a pour objet une chaussure, en particulier pour la randonnée, caractérisée en ce que la partie avant de l'empeigne, présente la forme générale d'un sabot, et la partie arrière de la chaussure présente, dans sa partie inférieure, un butoir correspondant à la partie en contact avec le bas du talon du pied, ce butoir étant surmonté par un soufflet s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité supérieure de la chaussure et correspondant à la partie en contact avec le talon d'achille de la cheville et en ce qu'elle est équipée d'éléments de laçage formés par un passant et des anneaux.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après d'un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dont la figure unique représente une vue latérale de la chaussure conforme à l'invention, étant entendu que la face latérale gauche de la chaussure est identique à la face latérale droite de celle-ci.

Conformément à l'invention, la partie avant 1 de l'empeigne présente la forme générale d'un sabot, et la partie arrière 2 de la chaussure présente, dans sa partie inférieure un butoir 3 correspondant à la partie en contact avec le bas du talon du pied, ce butoir 3 étant surmonté par un soufflet 4 s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité supérieure de la chaussure et corres-

pondant à la partie en contact avec le talon d'achille de la cheville, et en ce qu'elle est équipée d'éléments de laçage formés par un passant 9 et des anneaux 6, 7.

En effet, la forme en sabot procure un excellent confort et une très bonne assise, tout en enveloppant parfaitement la partie avant du pied de manière à la caler et à la bloquer. Quant au butoir arrière 3, uniquement dans la partie inférieure de la chaussure, il assure un calage du bas du talon tout en évitant un contact dudit butoir avec le talon d'achille. C'est en effet uniquement le soufflet 4 qui est en léger contact avec le talon d'achille, ce qui évite pratiquement tout risque d'ampoule.

Comme le montre la figure, le passant 9 de laçage est prévu dans la partie inférieure de la languette 8 et les anneaux 6 et 7 sont fixés sur les parties latérales 5 de l'empeigne.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la partie avant 1 en forme de sabot, est d'une seule pièce, la partie arrière étant elle aussi d'une seule pièce, et présente au-dessus du butoir 3, un évidement 12 de forme ovale laissant apparaître le soufflet 4, une ou plusieurs pièces intermédiaires 10, 11 reliant la partie avant 1 à la partie arrière 2.

La partie avant 1 ainsi que la partie arrière 2 peuvent être, par exemple, en peau naturelle ou en matière synthétique, les parties intermédiaires 10, 11 pouvant, quant à elles, être avantageusement au nombre de deux et être, l'une en toile et l'autre en peau naturelle ou en matière synthétique. La juxtaposition des deux matériaux, plus ou moins souples, contribue à conférer à la chaussure, à la fois une souplesse et un maintien efficace. C'est ainsi que, par exemple, la partie avant 1, en forme de sabot, ainsi que la partie arrière 2, peuvent être en cuir, et le soufflet 4 en cuir plus souple, évitant ainsi toute blessure au niveau du tendon d'achille. L'une ou plusieurs des pièces intermédiaires 10, 11 peuvent également être en cuir, ceci ayant également pour fonction d'accorder le maintien du pied ainsi que la rigidité des parties latérales 5 de l'empeigne en toile souple.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les anneaux 6, sont fixés de chaque côté de l'extrémité supérieure de la partie arrière 2, et les anneaux 7, sont fixés sur l'une des pièces intermédiaires 10, 11, sensiblement au milieu de chaque partie latérale 5 de l'empeigne, permettant ainsi, en combinaison avec le lacet 13 et le passant 9 l'obtention d'un blocage horizontal du coup de pied, d'une traction diagonale selon l'axe talon-cheville et d'un serrage final horizontal du haut de la chaussure.

Le maintien du pied est donc assuré de façon optimale, grâce au laçage spécifique à travers le passant 9 et les anneaux 6 et 7, permettant d'augmenter de façon considérable le maintien du pied, du fait, d'une part, du passage du lacet 13 à travers le passant 9, ce qui confère un blocage horizontal du coup de pied, du fait d'autre part du passage du lacet 13 à travers les anneaux 6 et 7, ce qui crée une traction diagonale selon l'axe talon/cheville, du fait enfin du serrage final horizontal du lacet 13 en haut de la chaussure.

L'invention a été décrite plus spécialement à propos d'une chaussure de randonnée. Cependant, elle est également applicable à tout autre type de chaussure.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1) Chaussure, en particulier pour la randonnée, caractérisée en ce que la partie avant (1), de l'empaigne, présente la forme générale d'un sabot, et la partie arrière (2) de la chaussure présente, dans sa partie inférieure un butoir (3) correspondant à la partie en contact avec le bas du talon du pied, ce butoir (3) étant surmonté par un soufflet -

(4) s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité supérieure de la chaussure et correspondant à la partie en contact avec le talon d'achille de la cheville et en ce qu'elle est équipée d'éléments de laçage formés par un passant (9) et des anneaux - (6, 7).

2) Chaussure, selon la revendication 1, caractérisée en ce que le passant (9) de laçage est prévu dans la partie inférieure de la languette (8) et en ce que les anneaux (6) et (7) sont fixés sur les parties latérales (5) de l'empaigne.

3) Chaussure, selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la partie avant (1) en forme de sabot, est d'une seule pièce, et en ce que la partie arrière (2) est elle aussi d'une seule pièce, et présente au-dessus du butoir (3), un évidement (12) de forme ovale laissant apparaître le soufflet (4), une ou plusieurs pièces intermédiaires (10, 11) reliant la partie avant (1) à la partie arrière (2).

4) Chaussure, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les anneaux (6) sont fixés de chaque côté de l'extrémité supérieure de la partie arrière (2), et en ce que les anneaux (7) sont fixés sur l'une des pièces intermédiaires (10, 11), sensiblement au milieu de chaque partie latérale (5) de l'empaigne, permettant ainsi, en combinaison avec le lacet (13) et le passant (9) l'obtention d'un blocage horizontal du coup de pied, d'une traction diagonale selon l'axe talon/cheville et d'un serrage final horizontal du haut de la chaussure.

35

40

45

50

55

